

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 24 mars 2023

Date d'affichage : 23 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_22_/ votants /_29_/

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TRENTE MARS

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, C. TIPHINEAUD, J. QUEIJO, P. QUÉRO, S. JUGAL, M. LEGOFF, D. ASSO, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI,

Absents représentés :
É. BIANAY-BALCOT procuration à P. DOUWES
M. GRIMONT M. LEGOFF
T. BAYRAK É. GRILLON
M. ALOUI L. FORICHON
V. MOREAU P. ROUYER
S. SABLICHT N. MONZON
C. CONTAMIN V. BAYOUT

Secrétaire de séance : Nelly MONZON est désignée, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

OBJET : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants et R. 2311-1 et suivants,

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU L'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023,

VU la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2022, relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la commune,

VU la délibération 002 du 9 février 2023 relative aux orientations budgétaires de l'exercice 2023,

VU la délibération n° 8 de ce jour fixant le taux d'imposition de la fiscalité directe,

VU l'état des restes à réaliser/recouvrer de l'exercice 2022 contresigné par l'ordonnateur et le comptable assignataire,

VU la fiche de calcul des résultats de l'exercice 2022,

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 28 mars 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 26 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN)

APPROUVE le Budget Primitif 2023 de la commune, aux montants répartis comme ci-dessous :

Section de fonctionnement

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 441 113,60 €	Chapitre 013	Atténuation de charges	7 500,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	4 120 000,00 €	Chapitre 70	Produits des services	479 500,00 €
Chapitre 014	Atténuation de charges	826 000,00 €	Chapitre 73	Impôts et taxes	707 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	852 748,00 €	Chapitre 731	Fiscalité locale	5 970 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	98 763,12 €	Chapitre 74	Dotations et participations	1 450 000,00 €
			Chapitre 75	Autres produits de gestion courants	53 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	Chapitre 76	Produits financiers	0,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	10 000,00 €	Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 960 000,00 €	Chapitre 78	Reprise sur amort. Et provisions	0,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	466 591,99 €	Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	421 500,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		10 780 216,71 €	TOTAL DES RECETTES		9 088 500,00 €
D002 résultat 2020 anticipé		- €	R002 résultat 2020 anticipé		1 691 716,71 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		10 780 216,71 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées		10 780 216,17 €

Section d'investissement

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	21 400,00 €	Chapitre 13	Subventions d'investissement	400 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 027 691,99 €	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €	Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	456 000,00 €
Chapitre 16	Remboursements d'emprunt	312 000,00 €	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	466 591,99 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	421 500,00 €	Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 960 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		3 782 591,99 €	TOTAL DES RECETTES		3 782 591,99 €
Restes à réaliser 2022		685 988,17 €	Restes à recouvrer 2022		0,00 €
D001 résultat anticipé		246 477,22 €	Affectation au compte 1068		932 465,39 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		4 715 057,38 €	Total des recettes d'investissement cumulées		4 715 057,38 €

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 12 avril 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le
Certification exécutoire le
Date d'affichage le
Conseil municipal du 30 mars 2023

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2023
Application agréée E-legalite.com